

Le dernier Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la prévention des conflits souligne qu'il est impératif de *passer d'une culture de réaction à une culture de prévention* pour venir à bout des conflits qui ravagent le monde. Cela implique de traiter des causes profondes d'instabilité, de ce qui peut constituer un terreau fertile pour la violence et les conflits, particulièrement la pauvreté et tout ce qui caractérise l'insécurité humaine, la mauvaise gouvernance. Mais il faut aussi des capacités de réaction pour faire face aux crises immédiates ou aux conflits ouverts. Toutefois, beaucoup de facteurs fragilisent l'Afrique et peuvent aussi nuire au rôle que les institutions régionales africaines pourraient jouer dans la paix et la sécurité dans le continent.¹

En effet, s'il faut encourager ces institutions dans ce sens, il faut également reconnaître que cela est loin de constituer la panacée aux problèmes africains. De telles responsabilités ont des coûts d'ajustements institutionnels, politiques et financiers que les pays africains et la communauté internationale doivent assumer. Le présent rapport va analyser cette situation pour dégager les facteurs qui militent pour et ceux qui ne favorisent pas les OIG africaines. Dans l'optique d'un appui à ces organisations, des recommandations seront émises. Ainsi, cette étude mettra en exergue les différentes options qui s'offrent aux décideurs Canadiens pour favoriser le développement de capacités africaines dans la promotion de la paix et de la sécurité régionales.

Le premier point de ce rapport met en exergue certaines évolutions positives sur la scène africaine qui pourraient favoriser un accroissement du rôle des OIG africaines dans les différentes formes d'action pour la paix et la sécurité régionales (1). Une seconde partie fait un rappel des différents engagements internationaux qui permet de replacer la promotion de la paix en Afrique dans l'agenda de la communauté internationale (2). Un troisième point pose un diagnostic sur les OIG africaine qui fait état de nombreuses initiatives dans les interventions de paix mais constate l'existence de plusieurs limites (3). Une quatrième partie expose l'étendue des possibilités et donne la mesure des contradictions à résoudre pour que les OIG africaines puisse assumer pleinement et efficacement une responsabilité dans la paix et la sécurité régionales (4).

¹ Voir Nations Unies, *Prévention des conflits armés*, Rapport du Secrétaire Général, Juin 2001, documents A/55/985 - S/2001/574.